



L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
à

Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les Enseignants
Mesdames et Messieurs les Enseignants
spécialisés et membres des antennes du RASED

NOTE N°2 : Aides aux élèves en difficulté (PPRE, RASED) - 27/09/2022

Cette note est téléchargeable sur le site Internet de la circonscription, outil régulièrement mis à jour où vous trouverez ressources administratives et pédagogiques, à lire ou à télécharger

N'hésitez pas à le consulter à cette adresse :

<https://rouen-nord.spip.ac-rouen.fr/>

OBJET : Aides aux élèves en difficulté

Références :

- circulaire n° 2017-079 du 28-4-2017
- Circulaire n°2014-107 du 18 août 2014 relative au fonctionnement du RASED et missions des personnels qui y exercent
- code de l'éducation : article D.311-12

Préambule

La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe. Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle [...] peut ne pas suffire pour certains élèves.

Dans les académies, la priorité accordée à l'école primaire pour réduire la difficulté scolaire et pour élever le niveau général des élèves s'affirme au travers de l'intervention de personnels spécifiquement formés pour accompagner les élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages scolaires. Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires occupent pour cela une place fondamentale qui n'est substituable à aucune autre. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants des classes, permet une meilleure réponse en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves. (Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014)

Pièces annexes : cadre de PPRE (2 propositions) – Procédure de demande d'aide pour un élève en difficulté – documents de saisine du RASED -

I : Aides aux élèves en difficulté

- Dès lors qu'un élève rencontre des difficultés dans ses apprentissages scolaires, une adaptation pédagogique, définie en équipe, est mise en oeuvre par son enseignant : différenciation pédagogique, aménagements, décloisonnements, APC¹... Il convient d'insister sur la notion d'équipe : l'expérience des uns, la connaissance de l'élève des autres méritent d'être mutualisées dans le cadre d'un conseil de cycle sous l'égide de la direction d'école et portant sur la thématique des élèves en difficultés. Cette réunion est à mener à chaque fois que nécessaire et prend en compte les éléments recueillis en amont par l'enseignant au travers d'évaluations et d'observations et lors d'un entretien avec la famille ou les représentants légaux.
- Quand les adaptations pédagogiques ne suffisent pas, l'aide est alors formalisée par un PPRE (cf annexe 1 ou 1 bis). Pour mémoire : « A tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement met en place, dans des conditions fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale, des dispositifs d'aide qui peuvent prendre la forme d'un programme personnalisé de réussite éducative. Le directeur d'école ou le chef d'établissement associe les parents ou le responsable légal de l'élève à la mise en place de ce dispositif². »
- Quand le PPRE est mis en place (cf. annexe 1 ou 1 bis), il est établi en lien avec la famille : « Le directeur d'école ou le chef d'établissement **associe les parents ou le responsable légal de l'élève** à la mise en place du PPRE. Cette information doit rendre visibles les actions menées en clarifiant les modalités d'organisation du PPRE et, le cas échéant, en permettant aux familles ou représentants légaux de s'impliquer dans sa mise en oeuvre à l'extérieur de l'école ou de l'établissement. Il n'est pas nécessaire que le PPRE revête un caractère contractuel, même si l'adhésion de la famille sera un vecteur de réussite³. »
- « **Les modalités sont formalisées à l'aide d'un document** (papier ou numérique) qui permet, d'une part, d'impliquer l'équipe pédagogique et éducative, et d'autre part, de favoriser le suivi des actions à mener. Y seront précisés : l'identité et la classe de l'élève, la ou les compétences à travailler, l'objectif à atteindre, les membres de la communauté éducative impliqués, la période de mise en oeuvre du PPRE. Le cas échéant, la participation de personnes extérieures sera précisée notamment si s'imposent un suivi médical (orthophoniste, psychologue, etc.), la mise en place de partenariats (soutien scolaire en lien avec la municipalité ou les associations, dispositifs de réussite éducative), la participation de l'élève à l'accompagnement éducatif.⁴ » Deux cadres de PPRE sont proposés sur le site de la circonscription de Rouen Nord (voir [article 275](#))
- En cas de difficultés persistantes perturbant les apprentissages des élèves, l'enseignant spécialisé est sollicité (cf. procédure en annexe 2 et document de saisine en annexe 3). Il intervient avec l'objectif d'aider ces élèves à surmonter leurs difficultés. Son intervention a lieu le plus souvent au terme d'une série d'aménagements pédagogiques et d'actions de soutien menées par l'enseignant de la classe avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle. L'enseignant spécialisé peut aussi intervenir d'emblée si les difficultés sont importantes et manifestes, en complément et en articulation avec des aménagements pédagogiques et des actions de soutien mises en place⁵, d'une part et, d'autre part quand le prolongement de l'aide a été décidé à la fin de l'année scolaire précédente (principe de continuité).

¹ Voir [Repères](#) sur Eduscol

² https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027682781

³ <https://eduscol.education.fr/858/les-programmes-personnalisés-de-reussite-educative>

⁴ ibid

⁵ Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014

II : Fonctionnement du RASED

- Le RASED est partie prenante du « **pôle ressource pour l'aide aux élèves et aux enseignants** ». Constitué de personnels réunis autour de l'IEN, le RASED participe donc aux réflexions du pôle ressource de la circonscription en lien avec les équipes pédagogiques des écoles.
- Il est composé de maîtres E (spécialisés dans l'aide à dominante pédagogique), de maîtres G (spécialisés dans l'aide à dominante relationnelle) et de psychologues de l'Education Nationale.
- Concrètement, l'intervention des membres du RASED suppose donc en amont (cf. supra) :
 - Un relevé des compétences de l'élève (voir annexe 3);
 - Une mise en place d'un dialogue avec les parents
 - Une formalisation de l'aide éducative conjointe dans le cadre d'un PPRE (règle générale)
- Quand les réponses ne sont pas suffisantes, et que cette difficulté est persistante, le RASED peut être sollicité. « Les enseignants spécialisés apportent leur appui aux enseignants pour prévenir et analyser les difficultés d'apprentissage ou de comportement que manifestent leurs élèves, pour objectiver et comprendre les situations, croiser les approches, reconnaître et prendre en compte les différences entre élèves au sein de la classe, cerner leurs besoins et les obstacles qu'ils rencontrent. Ils accompagnent les équipes enseignantes pour l'élaboration de réponses adaptées aux besoins des élèves, la construction de situations d'enseignement qui tiennent compte des stratégies d'apprentissage des élèves en difficultés et pour la mise en œuvre de pratiques pédagogiques qui favorisent la réussite de tous les élèves. A cet égard, il convient d'envisager l'aide apportée par les membres du RASED et en particulier par les maîtres « E » sous la forme d'une co-intervention.
- Cette aide à l'analyse des situations contribue à la prévention des difficultés d'apprentissage et des risques de décrochage scolaire des élèves, en participant au développement des compétences des équipes enseignantes. Elle permet de fonder une culture partagée sur les composantes de la réussite scolaire, de sensibiliser les maîtres aux aspects pédagogiques qui fragilisent certains élèves plus que d'autres et les mettent en difficulté pour leurs apprentissages.⁶ »
- A cette fin, une fiche de demande d'aide est complétée et adressée au RASED (envoi par mail de préférence pour partage et étude au sein de l'équipe des membres du Réseau). Le cadre de la demande est accessible sur [l'article 256](#) du site de la circonscription de Rouen Nord. Cette fiche est à adresser par courriel à un des membres du RASED qui intervient sur l'école (cf. tableau d'organisation en annexe 4).

III : La demande d'aide et son analyse

Les enseignants, **après avoir rencontré les familles**, rédigent une demande d'aide afin de solliciter une aide spécialisée du RASED. Plus cette fiche est précise, mieux elle permet de cibler la demande et d'être pertinent dans la réponse.

Cette fiche, accompagnée du PPRE, est à transmettre à un des membres du RASED. Ces documents servent de base de discussion lors des réunions de synthèse.

Les réunions associant les enseignants entrent dans le cadre réglementaire des 108 heures (cf. obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré). Par conséquent, les équipes favoriseront leur tenue hors temps scolaire, à chaque fois que cela est possible, selon un calendrier et des modalités élaborés en commun sous la responsabilité de la directrice ou du directeur. L'objectif essentiel est de mettre les aides en place le plus rapidement possible, de manière opérationnelle au plus tôt en fonction des besoins des élèves.

Un tableau récapitulant les propositions émises pour chaque élève sera transmis par le RASED aux écoles à l'issue des synthèses.

⁶ https://www.education.gouv.fr/bo/14/Hebdo31/MENE1418316C.htm?cid_bo=81597

La place des familles est fondamentale dans le processus d'aide. Les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant.

IV : Mise en œuvre des aides et priorités de circonscription

Les enseignants spécialisés rédigent un projet d'aide spécialisé pour chaque enfant, en lien avec l'enseignant de l'élève et les parents ou représentants légaux.

Les objectifs prioritaires ont trait à :

- l'acquisition des compétences attendues à l'issue de chaque cycle ;
- l'évolution des rapports de l'enfant aux exigences de l'école, l'instauration ou la restauration de l'investissement dans les tâches scolaires.

Les aides peuvent tout autant s'appuyer sur des groupes d'adaptation, des séances individuelles que la co-intervention en classe.

Les projets d'aide spécialisée seront prioritairement conduits **au cycle 2 (CP-CE1-CE2) et au cycle 1 (GS-MS)**. Pour les élèves du cycle 3, l'aide sera étudiée au cas par cas.

V : La sollicitation et l'intervention des psychologues de l'Education Nationale

Le psychologue de l'Education nationale peut intervenir autant à la demande des enseignants, que des parents, voire des enfants eux-mêmes. Il réalise en concertation avec les enseignants et les parents, les investigations psychologiques nécessaires à l'analyse des difficultés et au choix des formes d'aides adaptées. De plus, il assure le lien entre les structures de soins et l'école.

Rappels :

- Pour l'établissement des PAI⁷, les écoles prendront contact prioritairement avec le médecin scolaire, le médecin du service de protection maternelle et infantile¹ ou l'infirmière scolaire du secteur de collège.
- Pour ce qui concerne les PAP⁸ et pour mémoire :
 - Le constat des troubles est fait par le **médecin de l'éducation nationale** au vu de l'examen qu'il réalise et, le cas échéant, des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés auprès de l'élève. Il rend un avis sur la pertinence de la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé.
 - Le plan d'accompagnement personnalisé est ensuite élaboré par l'équipe pédagogique qui associe les parents et les professionnels concernés.
 - La mise en œuvre du plan d'accompagnement personnalisé est assurée par les enseignants au sein de la classe.

Les directrices et directeurs d'école veilleront à ce que cette note soit portée à la connaissance de tous les enseignants de leur école.

L'Inspecteur de l'Éducation nationale

Frédéric VAAS

⁷ Voir notice PAI du 31/08/2021 ([Circulaire du 10-2-2021](#))

⁸ Voir mise à jour [octobre 2021](#)

ANNEXE 1

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Circonscription Rouen Nord académie de Rouen</p>	<h2>PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE</h2>
---	---

ÉCOLE	CLASSE (niveau, nom de l'enseignant) :
-------	--

NOM :	Activité Pédagogique Complémentaire	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> ENVISAGÉE
Prénom :	RASED	<input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> Psy	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> ENVISAGÉ
Date de naissance :	SUIVI EXTERIEUR (précisez)	<input type="checkbox"/> OUI Depuis...	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> ENVISAGÉ
Classe :	Retard scolaire OUI NON	Redoublement <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Classe :		

Mise en œuvre du P.P.R.E. décidé en conseil de cycle le.....

SYNTHESE DES EVALUATIONS ET DES OBSERVATIONS
Points forts ou points d'appui de l'élève :
<i>Ce paragraphe est <u>très important</u> car il fait état des capacités que l'élève va pouvoir mobiliser pour progresser.</i>
Points de difficulté ou de grande fragilité
<i>Noter les difficultés dont l'origine a déjà été analysée. Les difficultés peuvent être d'ordre disciplinaire ou transversal comme : « ne semble pas toujours comprendre les consignes données ». On se reportera aux grilles de l'annexe 2</i>

Proposition du conseil de cycle :	PPRE : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Présentation du PPRE aux parents le :	
Présentation du PPRE à l'élève le :	

PROGRAMME POUR LA PERIODE DU : **maximum 7 semaines**

Compétences visées* :
-
-

** On écrira ici les compétences à travailler en les limitant en nombre.
Exemple : « distinguer les réalités sonores du langage » ou « développer une mémoire des mots » ou encore « comprendre un récit, une histoire »*

Actions dans la classe* :
-
-

** On notera ici les aides que l'enseignant va utiliser (même s'il décide de les utiliser avec tous les élèves) parce qu'il pense que ces actions vont pouvoir contribuer à résoudre la difficulté que rencontre cet élève.
Exemples : Maîtriser le suite des nombres de 1 à 20 ; Segmenter les mots en syllabes*

<u>Actions dans l'école*</u> : - -	<u>Actions hors de l'école*</u> :
---	--

** Ateliers de soutien, décroisement, activités pédagogiques complémentaires, séances dans d'autres classes (joindre un emploi du temps) Indiquer le nom des enseignants ou partenaires engagés*

Signatures **Date :**

L'enseignant	L'enseignant spécialisé	Le directeur	L'élève	Les parents
--------------	-------------------------	--------------	---------	-------------

ÉVALUATION	
Quels sont les effets des actions sur la construction de la compétence visée ?	
<u>REUSSITES</u>	<u>DIFFICULTÉS PERSISTANTES</u>
Avis éventuel de l'élève (exemple de question : penses-tu avoir progressé / réussi ?)	

Perspectives pour la suite de l'année scolaire (uniquement pour le dernier PPRE de l'année :



PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE

CIRCONSCRIPTION ROUEN NORD

ECOLE :

CLASSE DE :

NOM : Prénom : Date de Naissance : Niveau de classe :	RASED OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ENVISAGE <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> PSYCHOLOGUE SCOLAIRE <input type="checkbox"/>
	Suivi extérieur OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ENVISAGE <input type="checkbox"/> Précisez :.....

Vécu scolaire de l'élève

Année scolaire	Classe	Aide (classe, APC, E, G...)	PPRE Précisez	Personnes engagées	Observations/ résultats

Mise en place P.P.R.E décidé en conseil de cycle le.....

Constat	Difficultés repérées :
	Points d'appuis :

Compétence visée (telle que formulée dans les programmes) :

Objectifs :

-
-

Modalités

Activités	Avec qui ?	Où et quand ?
		<u>Au sein de l'école</u>
	<u>A l'extérieur de l'école</u>	<u>Echéance</u>

Evaluation

Dates	Modes d'évaluation	Bilan (effets observés)
		Bilan de l'élève : Penses-tu avoir atteint ton objectif ?

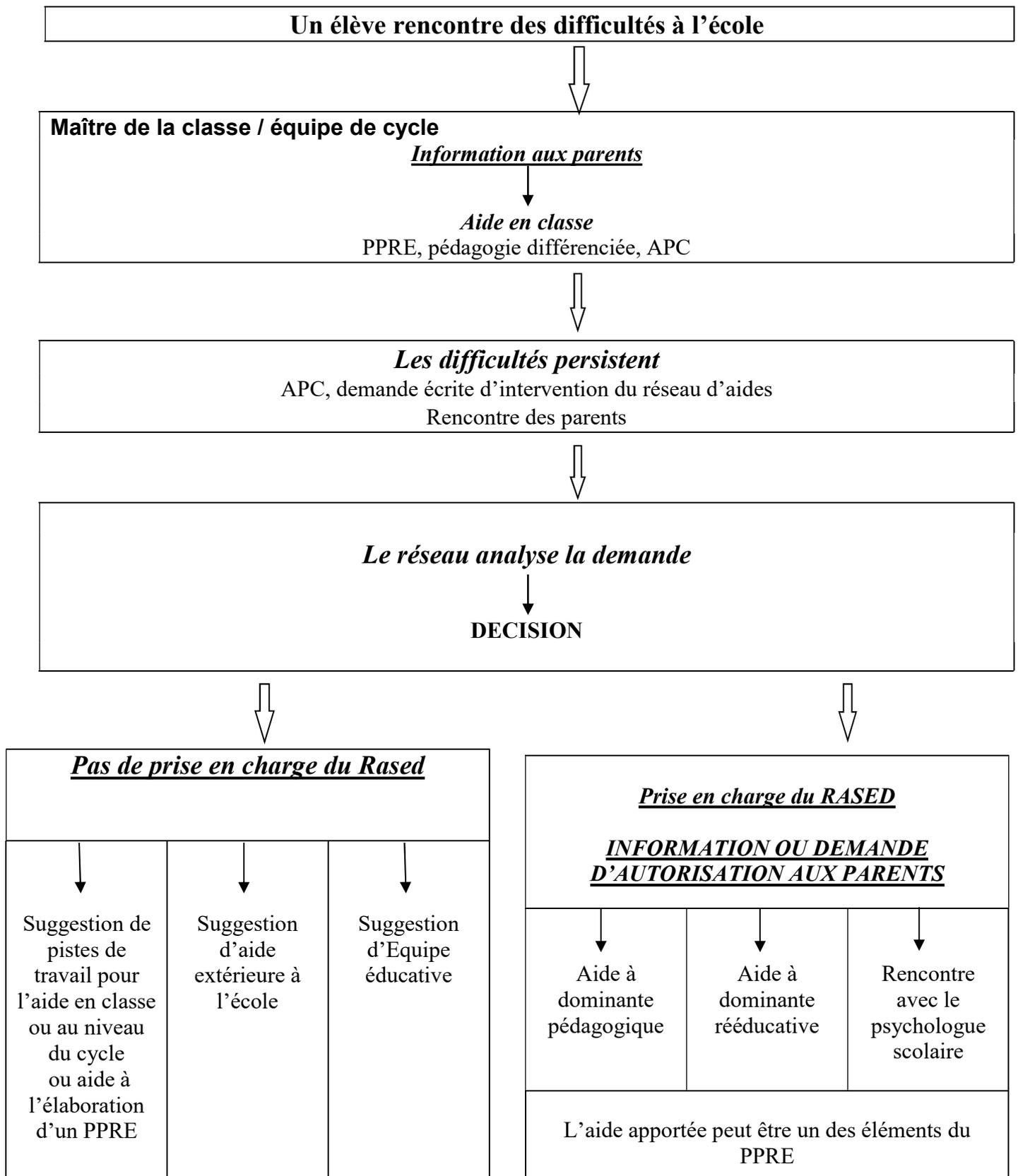
Perspectives pour la suite de l'année scolaire :

Signatures de l'équipe éducative
 Directeur Enseignant(s)

Signatures des parents

Signature de l'enfant

ANNEXE 2 : Procédure de demande d'aide pour un élève en difficulté



N.B : L'intervention des partenaires (type PRE pour les écoles en REP+, par exemple) ne saurait intervenir sans que le RASED ou plus largement le pôle ressources n'ait été sollicité et sans l'aval de l'IEN.

ANNEXE 3 : DEMANDE D'AIDE AU RASED

Circulaire n°2014-107 du 18-8-2014 – B.O.N°31 du 28 août 2014

Au préalable, il est nécessaire que l'enseignant informe les parents des difficultés de l'enfant et de sa demande d'aide au réseau. Cette demande doit être complémentaire au Programme Personnalisé de Réussite Educative de l'élève.

ELEVE :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

M F

FAMILLE de l'élève :

Nom des responsables légaux :

Adresse :

Numéro de
téléphone :

SCOLARITE ACTUELLE :

Ecole :

Enseignant :

Niveau :

Actions en cours (APC, PPRE, externalisées) :

.....

1. CURSUS DE L'ELEVE ET AIDES ANTERIEURES :

En quelques mots, qu'est-ce qui vous incite à faire appel au RASED pour cet élève :

--

Communication avec les parents :

Les difficultés de l'élève ont-elles été évoquées avec les parents (condition de recevabilité d'une demande d'aide au RASED pour un élève en difficulté) ?

oui non

Si oui, diriez-vous que la communication avec les parents a été facile ?

oui non

Pensez-vous que les parents ont intégré les difficultés de leur enfant et qu'ils sont prêts à coopérer à la mise en place des aides que vous sollicitez auprès du RASED ?

oui non.....

Si vous en avez connaissance

Niveau	Aides mises en place en classe (PPRE, Aide Personnalisée, RASED) et extérieur (orthophonie, CMPP, CMP, SESSAD...)

2. CONSTATS SUR LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES DE L'ÉLÈVE

Pages suivantes : document d'aide pour compléter ce tableau.

Quels sont vos constats vis-à-vis des compétences scolaires et des apprentissages de cet élève ?	
Là où l'élève est en réussite	Là où l'élève est en difficulté :
Langage oral/ Lecture/ Ecriture/ Mathématiques :	Langage oral/ Lecture/ Ecriture/ Mathématiques :
Cf. programmes 2015 et compléments (repères d'apprentissage par niveau à venir) de ces programmes	
Quels sont vos constats vis-à-vis des attitudes et des comportements (motivation, intérêt scolaire, relation aux autres, autonomie, confiance en soi, manifestations émotionnelles...) de cet élève à l'égard des activités et des personnes (pairs, adultes dans et hors de la classe) ?	
Là où l'élève est en réussite	Là où l'élève est en difficulté :

Cycle 1

Document d'accompagnement à la demande d'aide

CHAMP COMPORTEMENTAL	--	-	+	++
Manifeste le désir d'apprendre				
A confiance en lui, en elle				
Mémorise				
Se concentre, est attentif				
Exécute en autonomie des tâches simples				
S'applique				
Accepte volontiers de laisser une trace				
S'engage volontiers dans une activité scolaire				
Persévère face à la difficulté				
Mène une tâche à son terme				
A un rythme de travail adapté				
CHAMP RELATIONNEL				
Respecte les règles de vie de la classe				
Respecte les règles de vie de l'école				
S'adapte et participe à la vie du groupe				
Demande de l'aide				
Communique avec les adultes				
Communique avec ses camarades				
MOBILISER LE LANGAGE DANS TOUTES SES DIMENSIONS				
Prononce correctement				
Prend la parole de manière efficiente				
Utilise un vocabulaire adapté				
Possède une syntaxe correcte				
Comprend un message et agit ou répond de façon pertinente et concrète				
S'intéresse aux écrits				
Comprend un texte lu				
Ecrit son nom				
Connaît le nom de certaines lettres (GS)				
A une conscience phonologique (GS)				
Mémorise les mots étudiés (GS)				
Maîtrise son attitude et son geste d'écriture (GS)				
Produit une phrase simple oralement (dictée à l'adulte)				
AGIR, S'EXPRIMER, COMPRENDRE A TRAVERS L'ACTIVITE PHYSIQUE				
Est à l'aise avec son corps				
A une bonne maîtrise de ses mouvements				
A une motricité fine correcte				
CONSTRUIRE LES PREMIERS OUTILS POUR STRUCTURER SA PENSEE				
Dénombrer des quantités jusqu'à.....				
Mémorise la suite des nombres jusqu'à.....				
Se repère dans le temps				
Se repère dans l'espace				
Réinvestit ses connaissances dans les jeux mathématiques				

Cycles 2 et 3
Document d'accompagnement à la demande d'aide

Champ comportemental	---	-	+	++
Manifeste le désir d'apprendre				
Fait preuve de confiance en lui, en elle				
Gère son matériel				
Mémorise				
Se concentre				
S'applique				
Exécute une consigne donnée				
A un rythme de travail adapté (rapide, lent)				
Se montre autonome face au travail demandé				
Persévère face à une difficulté				
Champ relationnel	---	-	+	++
Respecte les règles de vie de la classe				
Respecte les règles de vie de l'école				
Est autonome par rapport à l'adulte				
Participe à un échange verbal en respectant les règles de communication				
Communique aisément avec l'adulte				
Communique aisément avec ses pairs				
Est capable de demander de l'aide				
Champ pédagogique				
Langage oral	---	-	+	++
Prononce correctement				
Prend la parole à propos				
Utilise un vocabulaire adapté				
S'exprime avec une syntaxe correcte				
Participe à des échanges				
Comprend un message oral				
Lecture	---	-	+	++
Montre de l'intérêt				
Comprend et retient le principe alphabétique				
A une conscience phonologique correcte				
Maîtrise les correspondances phonie-graphie				
Déchiffre				
Lit de façon fluide				
Mémorise les mots étudiés				
Comprend ce qu'il lit				
Repère des informations dans un récit				
Ecriture - Rédaction	---	-	+	++
Maîtrise son attitude et son geste				
Construit et écrit une ou des phrases simples de façon cohérente				
Orthographe correctement les mots courants				
Copie un texte sans erreur				
Rédige un texte ayant du sens				
Mathématiques – Découverte du monde - EPS	---	-	+	++
Mémorise la suite des nombres				
Dénombrer des quantités				
Lit et écrit des nombres				
Comprend les échanges et les groupements				
Maîtrise la numération de position				
Maîtrise les techniques opératoires				
A le sens des opérations				
Résout des problèmes				
Se repère sur la feuille				
Utilise correctement la règle				
Se repère dans le temps				
Se repère dans l'espace				
Est à l'aise avec son corps				

ANNEXE 4 : SECTEURS d'Intervention RASED

	Secteur Braque	Secteur Boieldieu	Secteur Fontenelle	Secteur Michelet	
Psychologue					
C. Chalumeau	Rameau EM+ EE Debussy EM+ EE* Claudé EM		J de La Fontaine EM+EE Corneille EM + EE	Larpin EE Macé EM	
L. Longavesne	EP Ronsard Villon Marot EP		G. Philippe EE + L. Michel EM L de Bimorel (EE) G. lion (EM) Legouy EE Kergomard EM		
C. Semel		Maupassant EE Messier EM J. Baker EM Les Sapins EE*	EE Michelet A. France EE + EM Ferry EM + EE	Coty EM + EE Melies EM + EE EP Hémerly	
Maître E					
C. Rotbart	Ronsard Villon EP Marot EP			Hémerly EP Melies EP	
E. Bellini		Maupassant EE Messier EM		Coty EM + EE	
V. Jean-Belhomme	Rameau EM + EE Claudé EM		EE Michelet Corneille (EM+ EE)		
V. Museur		L. de Bimorel EE G. Lion EM	Kergomard EM Legouy EE		
M. Jany	Debussy EM+ EE	Les Sapins EM + EE	J de La Fontaine EM + EE	Larpin EE Macé EM	
S. Tuny-Depreaux			A. France EM+ EE G. Philippe EE L. Michel EM Ferry EM + EE		
Maître G					
P. Llorca	Marot EP Ronsard-Villon EP		Legouy EE Kergomard EM EE Michelet L de Bimorel (EE) G. lion (EM)		
A. Jolly-Hamel	Rameau EE Rameau EM	Les Sapins (EM + EE)	Ferry EM + EE G. Philippe EE L. Michel EM		
V. Deletoille		Maupassant EE Messier EM	A. France EM+ EP	Coty EM + EE Melies EP Hémerly EP	
S. Barre-Lachevre	Debussy EE + EM Claudé EM		Corneille EM + EE La Fontaine EM+EE	Larpin EE Macé EM	